



**Décision arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France
la profession d'aide-soignant**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise ;

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par l'IFAS – GRETA Oise – Lycée Paul Langevin - 3 avenue Montaigne – 60000 BEAUVAIS au nom des intéressés en date du 12 juillet 2022 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au **12 septembre 2022** :

NOM	PRENOM
ANSEL	GWENDOLINE
GALLOU	OCEANE
ISAMBART	JUSTINE
LEMOINE	MARION
LOUCHART	JULIE

NOM	PRENOM
MORLAIS	MYLENE
SALMON	MADISON
BODUKA	FRANDINE
CALMEL	STEPHANIE
DURAND	ROMAIN
FERNANDO DOS SANTOS	JOYCE
HOAREAU	KATHY
LAPORTE	GILLES
MADAMA MEVA	MARINA
NTSAME	REGINA
PALIN	ANNE-SOPHIE

Fait à LILLE, le 18 juillet 2022

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
P. O. le chef de service



Nicolas SAENEN